

La légalisation du cannabis, un enjeu de santé publique

Une double séquence médiatique a relancé le chaotique débat français sur le cannabis et sur une meilleure régulation des usages. D'abord, il y a eu l'opération de communication Kanavape, sorte de Schmilblick/cigarette électronique permettant de vaporiser (et non fumer) un composé du cannabis autorisé, le CBD, afin d'en ressentir l'effet relaxant, mais sans l'euphorie ni le risque psychotique du THC interdit. Malgré l'appellation provocatrice, pas de quoi s'énerver : il existe bien du café décaféiné, de la bière sans alcool et même le thé donne le choix entre des effets « euphorie », « cool » ou « boost ». Le piège marketing ayant fonctionné, il a permis de mesurer les effets de la prohibition sur le débat public : l'idée d'une substance apportant un plaisir et des risques décrits comme moins intenses et dangereux que ceux « de la drogue » est écartée d'entrée.

C'est alors qu'est publiée et largement commentée une étude de Terra Nova, centrée sur l'économie du cannabis : documentée et signée par des acteurs reconnus, elle montre l'échec de la politique actuelle¹, accentué en France par la médiocrité d'une réflexion collective sur laquelle pèse le mythe de la pénalisation de l'usage comme seule « vraie » solution pour en contenir les effets. Elle expose trois pistes économiques, dépénalisation, marché régulé par l'état ou marché libre et se prononce pour la seconde. Les réponses de différents spécialistes médicaux, plus ou moins informés sur ces questions économiques, prolongent le jeu d'un pseudo débat médiatique.

La Fédération Addiction souhaite rappeler trois principes pour guider et poursuivre la réflexion :

- les contextes culturels, sociétaux et économiques sont le socle de la rencontre avec les substances et comportements à risque. Des programmes éducatifs de prévention en direction des enfants et parents, centrés sur les addictions, sont nécessaires pour construire un rapport au plaisir qui ne serait pas soumis au goût de l'extrême.
- les pratiques d'usage nécessitent une régulation équilibrant des interdits, règles et autorisations. Cette régulation des usages n'a de sens que globalement, donc en y associant avec leurs spécificités les questions d'alcool et de tabac qui restent prioritaires. Elle doit faire place à des réponses plus nuancées que la prohibition / pénalisation de l'usage ou le laisser-faire absolu que souhaitent les lobbys commerciaux.
- la maladie addictive, qui ne concerne que certains des usagers, doit être traitée et le malade doit être accompagné afin de trouver sa stratégie de sortie et d'appui. La rencontre avec l'ensemble des usagers doit intervenir le plus précocement possible dans les univers les plus divers possibles (travail, festif, sportif, scolaires, d'apprentissage, etc.) en intégrant intervention précoce, réduction des risques et accès aux traitements et psychothérapies.

¹ Tout comme le 4^{ème} rapport de la Global Commission on Drug Policy « Prendre le contrôle : sur la voie de politiques efficaces en matière de drogues » - septembre 2014 – Commission composée d'anciens responsables politiques.

Dans le cadre de la loi de santé, la Fédération Addiction continue de défendre que la priorité donnée aux addictions doit se traduire par :

- la pérennisation des moyens de la prévention des addictions des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Cette mission doit devenir obligatoire au même titre que leurs autres missions notamment au regard du rôle de proximité des centres de soins sur les territoires. La prévention pourra alors pleinement se déployer en cohérence avec les acquis de la promotion et de l'éducation à la santé dans une logique de parcours soutenue par la future loi de santé. Limitons les intermédiaires et autres strates de coordination pour faciliter la visibilité et lisibilité des réponses possibles auprès des familles et du jeune public. L'efficacité et l'efficience des réponses ne pourront qu'en être améliorées et les processus d'évaluation simplifiés.
- la mise en place d'une politique de régulation, limitant et organisant l'accès par une action sur les prix, les règles et la publicité, plus efficace qu'une action publique écartelée entre une prohibition théorique et un marché tout puissant.
- la reconnaissance et la sécurisation des actions de réduction des risques et d'intervention précoce, sans les confondre avec de l'incitation ou de la facilitation à l'usage, en leur permettant de rencontrer les usagers là où ils sont et là où ils en sont afin de proposer des parcours de santé et de soin adaptés et adaptables.

***Fédération Addiction.** La Fédération Addiction s'est donné pour but de constituer un réseau au service des professionnels accompagnant les usagers dans une approche médico-psycho-sociale et transdisciplinaire des addictions. Aujourd'hui, elle fédère 205 personnes morales représentant plus de 700 établissements, services (CSAPA, CAARUD, CJC, CTR, CT, ELSA, etc.) et 420 personnes physiques (médecins de ville, praticiens hospitaliers, professionnels de la prévention, du médico-social.*

Contact Presse : Nathalie LATOUR - 01 43 43 72 38 – infos@federationaddiction.fr
Fédération Addiction - 9, rue des Bluets - 75011 PARIS